

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Présents : MM. ACHARD, BONNAURE, CAMUS, CHAIX, CLEMENCON, DECOST, FROGET, GEX, MABILON, MONTAGNON, NEHME-RAHME, PERIOLAT, RENOARD, SAADI, SUCHEL.

Excusés : MM BURLON (pouvoir à CLEMENCON) CHALAYE (pouvoir à MABILON) LYONNET (pouvoir à BONNAURE) VIGIER (pouvoir à DECOST)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENCON.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
Section fonctionnement	978 111.42	1187865.48	209 754.06
Section investissement	560 847.58	882 995.92	322 148.34

Objet : BUDGET PRIMITIF 2017.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et recettes	1 239 179	1 486 705

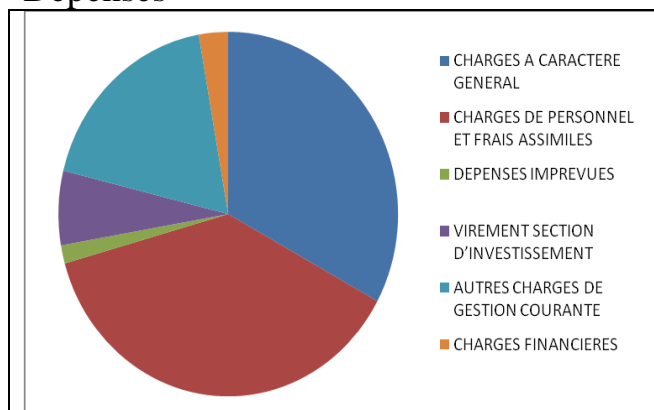
DÉPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL	408032
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	467260
DEPENSES IMPREVUES	20000
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	81571
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	227863
CHARGES FINANCIERES	34303
CHARGES EXCEPTIONNELLES	150

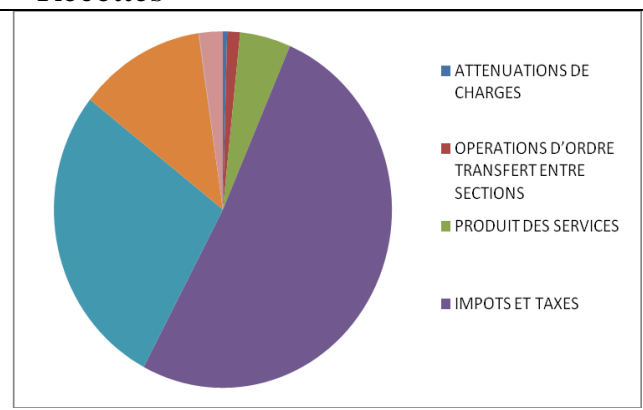
RECETTES

ATTENUATIONS DE CHARGES	5000
OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15245
PRODUIT DES SERVICES	60200
IMPOTS ET TAXES	635426
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	344708
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150000
PRODUITS FINANCIERS	600
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28000

Dépenses



Recettes



Objet : SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
Section exploitation	50 443.35	118 867.70	68 424.35
Section investissement	408 619.00	949 333.37	540 714.37

Objet : SERVICE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et recettes	116 160	618 870

Objet : SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
Section exploitation	25 843.31	83 760.27	57 916.96
Section investissement	0	63 386.58	63 386.58

Objet : SERVICE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF 2017.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et recettes	100 974	66 595

Le Conseil Municipal, considérant que l'équilibre du budget primitif ne requiert pas d'évolution des taux d'imposition locaux MAINTIENT en 2017 les taux des taxes locales directes comme suit :

-TAXE D'HABITATION 7.68 %, TAXE FONCIERE BATI 11.97%, TAXE FONCIERE NON BATI : 42.40%